

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2064)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE42

présenté par

M. Garot, rapporteur et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

À l'alinéa 24, substituer à la référence :

« IV »

la référence :

« III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel